



PROCÈS-VERBAL N° 1

saison 2020-2021

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 07/01/2021 par téléphone	
Présidence :	M. Jean-Louis GAUDREAU
Présents :	MM. Jean-François DUTHEIL, Bernard FREULON, Jean-Claude MARTINIÈRE.
Excusé :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

Composition de la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives pour 2020/2024

- ✓ **Président** : Jean-Louis GAUDREAU
- ✓ **Secrétaire** : Jean-Claude MARTINIÈRE
- ✓ **Membres** : Jean-François DUTHEIL - Bernard FREULON
- ✓ **Secrétaire administrative** : Florence MERIOT 02 47 32 24 11

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

SYE et sy : terrain synthétique

INFO : Les présents « classements » proposés par la CDTIS ce jour, deviendront effectifs après validation de la CRTIS et au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

La CRTIS : Rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

DEMANDES D'AVIS PREALABLE

▪ AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE 3 – NNI 370140203

Cette installation est une création.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon naturel de 92 x 48 où s'inscrit une installation de Niveau FootA8 de 60 x 42 et des documents transmis :

- Lettre d'intention de la ville datée 18/11/2020
- Demande d'AP du 05/01/2021
- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu avec ses dégagements cotés (sans main courante)
- Plan d'arrosage et type d'arroseurs RAIN BIRD (dossier conforme)
- Clôture rigide de 4m
- Eclairage LED de +/- 164 lux

Ces AP font suite à une réunion du 16/12/2020, District, CDTIS, mairie et club sur site (dossier suivi par Mr Gaudreau)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis favorable pour un Niveau FootA8.

▪ AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE 3 – NNI 370140203

Cette installation est une création

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E.Entraînement (LED) signé par le propriétaire en date du 05/01/2021.

Au regard des éléments transmis à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives :

- Une étude d'éclairage daté du 19/11/2020 par CITEOS
 - Implantation : 2m50 LT et 17m LB sur 90 x 45m (base de référence 60 x 42 – FootA8)
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
 - Hauteur moyenne de feu (HMF) : 16m (norme E5 > 18m)
 - Eclairage moyen horizontal calculé (Eh) : 164 Lux
 - Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.78
 - Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.64
- Lettre d'intention de la ville datée du 18/11/2020

La CDTIS 37 émet un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation qu'en niveau E. Entraînement sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

▪ NOUZILLY – STADE MUNICIPAL – NNI 371750101

Cette installation est classée en Niveau FootA11 jusqu'au 23/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 6 du 03/08/2020.

- Demande de contrôle suite à fusion entre club dont St Laurent en Gâtine
- Contrôle de Bernard Freulon du 04/08/2020

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 24/08/2030.

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

- **VERNEUIL / INDRE – STADE MUNICIPAL – NNI 372690101**
- Reçu AOP pour vérification - noté en référence 299 personnes car non stipulé sur l'écrit

AFFAIRES DIVERSES

- **VERNEUIL / INDRE – STADE MUNICIPAL – NNI 372690101**

Cette installation est classée niveau FootA11 jusqu'au 22/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable concernant des modifications sur les vestiaires en date du 06/08/2020 :

- Descriptif des travaux du 01/02/2019.
- Plan sur les vestiaires projetés.
- Dossier suivi par Mr Jean Louis Gaudreau

Au regard des documents transmis, la CRTIS ne pourra que maintenir le classement de cette installation en niveau FootA11 jusqu'à sa date d'échéance.

- **JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN**

Niveau 5 donc non conforme pour la R1 (niveau 4 requis) – ensemble vestiaires joueurs /arbitres en cause

- Visite effectuée le 10/07/2020 à 9h30 de la CRTIS accompagné de la CDTIS 37 + rapport de visite transmis
- Courrier de la Mairie reçu à la Ligue

Le Président de la CRTIS répondra sur les possibilités de mise aux normes.

Le décisionnel pour pratiquer sur ce terrain est laissé à l'appréciation de la Commission Sportive de la Ligue.

- **AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD**

✓ Demande d'accord pour modification d'équipement du local infirmerie / antidopage

Pris note – avis favorable

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

Confirmations de classement

- **AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD – NNI 370110101**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 19/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E3 du 28/10/2020.

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite de Mrs Gaudreau et Dutheil du 28/11/2020 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 393 Lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0,74
- ✓ Rapport Emin/Emaxi : 0,59

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

▪ **AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD – NNI 370110102**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 du 28/10/2020.

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite de Mrs Gaudreau et Dutheil du 28/11/2020 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 172 Lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0,76
- ✓ Rapport Emin/Emaxi : 0,52

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 19/12/2022.

▪ **AMBOISE – STADE GEORGES BOULOGNE 1 – NNI 370030101**

Cette installation est classée en Niveau E4 jusqu'au 12/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E3 du 27/10/2020.

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite de Mrs Gaudreau et Freulon du 27/10/2020 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 245 Lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0,75
- ✓ Rapport Emin/Emaxi : 0,56

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

EN ATTENTE :

- ✓ Deux dossiers en cours d'étude
- ✓ Ville de CHAMBRAY LES TOURS (Non-conformité des installations)
- ✓ Ville de TOURS (Projet terrains annexes)
- ✓ Ville JOUE LES TOURS (Non-conformité des installations)

Prochaine réunion le : à définir

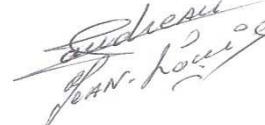
Date limite de dépôt des dossiers : 10 jours avant plénière CRTIS

Le Secrétaire de séance



Jean-Claude MARTINIERE

Le Président de Commission



Jean-Louis GAUDREAU

PUBLIÉ LE 07.01.21